



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_59-DE

Reçu le 04/04/2022

Publié le 04/04/2022

N° 20220322-59

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 11 mars 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Alexandra VIRLOGEUX à Pépita RODRIGUEZ
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Sylvain HERMAN à Stéphane RODIER
Serap ALP à Éric BOUCOURT
Pierre ROZE à Tony BERNARD

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Christine PETRUCCI, Patrice BION, Alain DESCOLS.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

**CONVENTION DE PARTENARIAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE
LEZOUX THIERS AMBERT MONTBRISON**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

10

Total votants :

56

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_59-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à activer de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire Lezoux - Thiers – Ambert - Montbrison a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'industrie du 22 novembre 2018.

Avec une approche qui part des projets des territoires, de la géographie industrielle du pays, l'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, Etat, opérateurs...), les acteurs industriels afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'actions pour répondre à ces besoins.

Le programme Territoire d'Industrie s'articule autour de 4 axes : attirer, simplifier, innover et recruter. A l'échelle du TI LTAM, un plan d'actions a été élaboré. Il s'appuie sur 8 axes d'intervention :

1. Développer la connaissance de l'industrie locale, des emplois, des filières et des chaînes de valeurs,
2. Fédérer les initiatives en faveur de l'industrie au sein d'un réseau territorial de l'industrie,
3. Faciliter les recrutements dans les entreprises industrielles,
4. Renforcer l'attractivité du territoire d'industrie et des métiers de l'industrie,
5. Accompagner le développement de l'industrie par la formation,
6. Faciliter l'intégration des apprentis et des jeunes travailleurs,
7. Engager les entreprises dans la transition « Industrie du Futur »,
8. Mettre à disposition des industriels des infrastructures de grande qualité.

Sur cette base, un protocole d'engagement a été validé par la Région Auvergne Rhône Alpes, lors de la Commission Permanente du 20 décembre 2019.

En 2021, les élus du TILTAM se sont mobilisés pour réactiver le programme Territoire d'Industrie. Un recrutement a été lancé pour un poste de Chef de projet Territoire d'Industrie.

Aussi, une convention de partenariat a été élaborée afin de définir les modalités de fonctionnement du programme Territoire d'Industrie LTAM et notamment son volet ingénierie et dépenses associées.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la présente convention de partenariat établie pour définir les modalités de fonctionnement du programme Territoire d'Industrie Lezoux Thiers Ambert Montbrison, et notamment son volet ingénierie et dépenses associées ;
- **Autorise** le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 46

Représentés : 10

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

